

Image not found or type unknown



Droit de préemption commercial

Par **Commune**, le **13/01/2009** à **12:28**

Dans le cadre de la recherche par la commune d'un repreneur du fonds de commerce préempté, que se passe t-il si celle ci ne trouve pas de repreneur au bout de la période transitoire d'un an, dans le cas où l'acquéreur évincé se désiste? rnMerci par avance pour vos réponses